

Intervention Congrès UD de Moselle 15/10/2019

Snudi-FO de Moselle

Chers camarades,

Recevez le salut fraternel des camarades du Snudi-FO de Moselle, syndicat des enseignants du premier degré et des AESH.

« Aujourd'hui, je me suis réveillée épouvantablement fatiguée, épuisée après seulement trois semaines de rentrée ». Avant de mettre fin à ses jours sur son lieu de travail le 21 septembre dernier, Christine Renon, directrice d'école maternelle à Pantin, a envoyé une longue lettre à sa direction d'académie et à des collègues de la ville dans laquelle elle décrit des conditions d'exercice toujours plus difficiles et énumère en vrac la somme de tous « ces petits riens qui occupent à 200 % notre journée ». Elle y fait part, de manière très précise, de la surcharge de travail, de l'amoncellement des tâches nouvelles et l'insupportable mise en oeuvre des réformes qui se succèdent : le travail les week-ends, le stress lié à des nominations non effectuées par l'institution, la peur de perdre une classe, les outils informatiques extrêmement lourds à faire fonctionner, les relations de travail avec la hiérarchie, les difficultés avec les parents d'élèves, la solitude du directeur, les aléas d'une école devenue un « lieu de vie » où il faut traiter toute sorte de problèmes sauf ceux qui devraient être au centre de l'école à savoir apprendre à lire, écrire et compter, la multitude de tâches (réunions, rédaction du plan de sûreté, le « management » de l'équipe enseignante), les relations difficiles avec le périscolaire et la municipalité, la mise en oeuvre de réformes stupides, incohérentes et chronophages, les conditions matérielles insupportables dans lesquelles se trouvent l'école et les enseignants, l'attitude de l'institution qui substitue le « pas de vague » à la protection qu'elle doit à ses agents.

C'est avec beaucoup d'émotions que les personnels ont pris connaissance de son décès et de ce courrier qu'elle a laissé.

La situation ne peut plus durer ! Les rythmes scolaires, la loi Blanquer, l'évaluation PPCR, le territorialisation de l'Ecole de la République, les suppressions de postes, nuisent gravement à la santé des personnels. Mais pourtant rien de semble vouloir bouger du côté du ministre si ce n'est sa volonté de vouloir mettre fin à l'existence des CHSCT grâce à la loi DUSSOPT-DARMANIN. Comme les ordonnances Macron qui ont permis, dans le privé, de remplacer l'ensemble des instances par les comités socio-économiques (CSE), à travers la loi de la Transformation de la Fonction publique, le gouvernement supprime les CT et les CHSCT pour les remplacer par un seul et nouvel organisme, entraînant la disparition de nombreux mandats d'élus !

De la même manière, un autre basculement est en passe d'être effectué. En effet, la loi de Transformation de la Fonction publique publiée au mois d'août va également bouleverser le fonctionnement des commissions administratives paritaires (CAP),

commissions dans lesquelles la carrière des fonctionnaires (mutations et avancements) est décidée. Les organisations syndicales ne disposeront plus des différents documents de travail et n'auront plus connaissance de l'ensemble des décisions individuelles. L'administration aura donc le champ libre pour décider, livrant les personnels à l'arbitraire pour la gestion de leur carrière. A terme, la loi prévoit que les commissions ne soient plus organisées par corps mais par grade. Dès lors, les garanties statutaires rattachées aux statuts particuliers de corps voleront en éclats au profit d'un droit local, à géométrie variable. C'est la fin des règles collectives garantissant l'égalité de traitement dans la fonction publique et des CAP qui en permettent le contrôle. C'est bel et bien la volonté gouvernementale d'aller au bout de la destruction des statuts de la Fonction publique et du statut de fonctionnaire d'état des enseignants et de l'école publique au service de laquelle il est.

Les conditions de travail de nos collègues AESH sont également mises à mal. En cause, la loi de l' Ecole de la confiance qui aggrave leur situation avec la mise en place des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé) et la circulaire du 5 juin 2019. Les dispositions de cette circulaire renforcent la précarité des AESH et n'apportent ni augmentation salariale et ni perspective d'intégration dans le corps de la Fonction publique. Pis encore, suivant la loi Blanquer qui veut une école inclusive systématique, l'institution se targue d'accompagner quasi tous les élèves en situation de handicap, mais oublie de mentionner que ces mêmes élèves ne seront pas accompagnés sur tout leur temps de scolarisation, mais devront se partager une AESH à 2 ou 3 élèves. Les difficultés liées à cette inclusion systématique ne cesseront donc pas grâce aux PIAL comme on veut nous le faire croire, dont le seul but est de mutualiser les moyens et donc de faire des économies. Des économies que ne feront pas les collectivités locales, qui grâce à cette nouvelle loi qui rend l'école maternelle obligatoire, devront payer des centaines de milliers d'euros aux écoles maternelles privées.

Parmi les autres réjouissances, le ministre veut mettre en place des formations obligatoires sur le temps des vacances. Inacceptable pour FO ! Il veut en effet ouvrir par un nouveau décret la possibilité d'organiser par de la formation continue sur le temps des vacances . Il envisage de proposer des formations, rémunérées, sur le temps des petites vacances, à l'initiative de l'institution ou à celle de l'enseignant. FO s'y est opposée en exigeant que la formation continue soit maintenue dans le cadre réglementaire en vigueur, c'est-à-dire sur le temps de travail.

Enfin, comme vous tous, les enseignants sont aussi concernés par le projet de réforme de la retraite par points MACRON-DELEVOY. Nous ne voulons pas du régime universel par points qui aboutirait à un système n'offrant plus aucune garantie de revenus fixes versés aux retraités. Pour les fonctionnaires que sont les personnels de l'Education nationale, la disparition du calcul sur les 6 derniers mois entraînerait une perte financière considérable d'environ 30%. Nous ne voulons pas non plus de la baisse des pensions et nous souhaitons conserver le code des pensions civiles et militaires, ainsi que les divers régimes actuels.

Et puis, pour finir malgré tout sur une note positive, je vais vous parler de notre développement. Notre syndicat vient de loin. En effet, il y a 5 ans, nous n'étions que 15 adhérents à peine. Aujourd'hui, grâce au travail acharné de quelques militants, nous sommes en passe d'atteindre notre objectif en matière de développement. Nous nous étions fixé comme objectif d'atteindre la centaine d'adhérents pour fin 2019. Nous n'en sommes qu'à quelques cartes près à ce jour. Notre progression est constante et notre réussite aux élections professionnelles de décembre 2018 nous conforte encore un peu plus dans notre bataille puisque nous avons réussi à obtenir un siège en CAPD, que la FSU a dû nous céder. Quand on sait que le SNUIPP 57 est la plus grosse section de France, nous ne sommes pas peu fiers de cette belle réussite !

Notre progression est due à notre travail mais sans aucun doute aussi à l'actualité. Nous assistons à une attaque sans précédent des droits des travailleurs, de la tentative du gouvernement de faire exploser tous les statuts de la fonction publique. Les consciences de nos collègues s'éveillent de plus en plus. Cela prouve que la grogne monte et que nous devons essayer de tous nous mobiliser pour établir ce rapport de force salubre.

Pour conclure, nous voudrions remercier l'Union Départementale de Moselle pour son aide indéfectible depuis ces 5 dernières années. Notre progression en a été facilitée.

Merci de votre attention mes chers camarades.